

COMPTE RENDU DE LA 272° RÉUNION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

(Adopté)						
DATE :	Le 15 février 2017					
ENDROIT :	Conférence téléphonique					
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Daniel Berrouard, président, Québec Kambale Katahwa, vice-président, Canada Louis Breton, Canada Stéphane Cossette, Québec John Paul Murdoch, Gouvernement Nation Crie					
	Marie-Michèle Tessier, secrétaire exécutive					
ÉTAIT ABSENT :	Brian Craik, Gouvernement Nation Crie					

1) OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) PROJET MINIER FÉNÉLON PAR WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

- a) Renseignements préliminaires et demande de non-assujettissement
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le COMEV avait reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en titre qui lui furent transmis le 14 décembre 2016, ainsi qu'une demande de non-assujettissement pour le dénoyage des installations minières, le 31 janvier 2017.

Le projet vise l'extraction souterraine, au moyen d'une rampe de 100 m de profondeur, de 97 600 tonnes de minerai aurifère à un taux de 300 tonnes métriques par jour. Le minerai ne sera pas traité sur place, mais plutôt acheminé par camion à une usine de l'Abitibi. Le promoteur envisage acheminer le minerai à l'usine Camflo de Mines Richmont située à Malartic. La durée de vie de la mine est estimée entre 9 à 12 mois.

La demande de non-assujettissement porte sur des travaux d'exploration afin de prolonger la durée de vie de la mine en effectuant des travaux préparatoires tels que l'agrandissement du bassin de polissage, le dénoyage de la fosse, la réhabilitation des pentes de la fosse ainsi que de la rampe, etc.

Après avoir étudié l'ensemble des renseignements soumis par l'initiateur, le COMEV transmettra à l'Administratrice provinciale sa recommandation sur la portée de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social à être effectuée par l'initiateur, en mettant l'emphase sur certains aspects comme la description du projet, la qualité de l'eau, le caribou forestier et la consultation des utilisateurs du territoire. Les deux demandes du promoteur (exploitation et dénoyage de la fosse) devront être traitées comme un seul et même projet par le promoteur.

Action : Transmettre une correspondance à l'Administratrice provinciale pour envoyer la directive d'étude d'impact pour le projet minier Fénélon.

3) PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE MOINS DE TROIS HECTARES AU KM 298 DE LA ROUTE DU NORD PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE-JAMES

- a) Renseignements préliminaires
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir ce projet à la procédure

Le COMEV a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en titre par la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) qui lui furent transmis le 21 décembre 2016.

Par ce projet, la SEBJ souhaite exploiter une carrière de moins de trois hectares, sur des Terres de catégorie III, afin d'effectuer des travaux de réfection de la piste d'atterrissage à l'aérodrome de Nemiscau. L'ouverture de cette carrière est prévue en 2017.

Au terme de l'étude des renseignements consignés à ce dossier, le COMEV recommande de soustraire ce projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Action : Transmettre une correspondance à l'Administratrice provinciale afin de recommander le non-assujettissement de ce projet.

4) VARIA

Le COMEV est informé qu'une demande de non-assujettissement pour un projet de quai de transbordement à Chibougamau devrait être soumise sous peu. Le projet devrait prévoir le déboisement d'un terrain et l'ajout d'une section de voie ferrée pour permettre le chargement de wagons. Le COMEV aura donc à analyser ce projet prochainement.

5) Date et endroit de la prochaine réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 21 mars.

Annexe I Suivi de la correspondance du 18 janvier au 15 février 2017

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
Projet d'exploitation d'une carrière- gravière-sablière destinée à l'entretien routier dans le secteur de Matagami par Blais & Langlois inc. 3214-03-036	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu : 18 novembre 2016	-	- En attente des réponses du promoteur
	Daniel Berrouard COMEV	Marie-Renée Roy Admin. provinciale	Questions complémentaires	Transmis: 17 janvier 2017 Accusé réception: 18 janvier 2017 Copie de la correspondance au promoteur: 25 janvier 2017		
Projet minier Fénélon par Wallbridge Mining Company Limited 3214-14-038	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu : 16 décembre 2016	-	- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser
	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu : 31 janvier 2017		

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
Projet d'exploration minière (décapages et tranchées) par Les Mines Opinaca Ltée 3214-14-042	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu : 14 décembre 2016	-	- En attente des réponses du promoteur
	Daniel Berrouard COMEV	Marie-Renée Roy Admin. provinciale	Questions complémentaires	Transmis: 17 janvier 2017 Accusé réception: 18 janvier 2017 Copie de la correspondance au promoteur: 25 janvier 2017		
Projet minier Rose Lithium – Tantale par Corporation Éléments Critiques 3214-14-053	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEV	Renseignements préliminaires	Reçu : 16 décembre 2016	-	– - Dossier fermé
	Daniel Berrouard COMEV	Marie-Renée Roy Admin. Provinciale	Transmission de la directive d'étude d'impact	Transmis: 31 janvier 2017 Accusé réception: 1er février 2017		
Projet d'exploitation d'une carrière de moins de trois hectares au km 298 de la Route du Nord par la SEBJ 3214-03-032	Mireille Paul MDDELCC	Daniel Berrouard COMEX	Transmission des renseignements préliminaires – demande de non- assujettissement	Réception : 21 décembre 2016		- pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser